

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025-2026

À retourner dûment complété avec les pièces demandées pour l'inscription, de la page 1 à la page 7

BP JEPS Spécialité « Éducateur Sportif » Mention « Basket-Ball »

IDENTITÉ DU CANDIDAT *Champ obligatoire Nom*: Nom d'usage*:.... Prénom(s) *: Sexe*: Féminin □ Masculin 🗌 Etes- vous en situation de handicap * : Oui Souhaitez-vous être accompagné(e) pour compléter le dossier de candidature ? Oui Non Non Si oui, veuillez contacter le Pôle Formation au 0596 38 38 01 ou 0696 01 19 95 Si oui, souhaitez-vous être accompagné dans votre parcours? Oui Non Non Date et lieu de naissance*: Nationalité*: Permis B + véhicule : Oui Non 🗌 Si non, moyen de transport : **P** Portable*: ____ Domicile: ___ Bureau: ___ Bureau **@***



INSTITUT MARTINIQUAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION







	D	OMICILIATION		
Adresse*:				
Code Postal*:		Ville* :		
RE	NSEIGNEM	ENTS COMPLÉM	ENTAIRES	
1- DIPLÔMES SCOLAIRI	ES ET/OU UN	IIVERSITAIRES*		
☐ Brevet des Collèges ☐ CA	P/BEP □ BAG	C □ BTS □ Licence [□ Master	
Préciser la spécialité du dipló	ôme le plus él	evé :		
Autres diplômes obtenus :				
2- DIPLÔMES JEUNESSI		•		
☐ Certificat Fédéral (précise				
☐ BPJEPS (préciser spécialit	té/mention) :			
☐ Autres :				
Détails supplémentaires (s	si nécessaire):		
•				
•				
Comment avez-vous eu l'info	ormation de la	a mise en place de ce	tte formation ?	,
□Réseaux sociaux □	Radio	□Télévision	□Mail	\square WhatsApp
☐ Personne à personne ☐	Affiche	□Autres (Précisez)		
Expériences dans l'animation et l'encadrement de public :				

Titres sportifs :						
3	3- SPOR	TS PRATIQUÉS EN I	LOISIR ET	/OU C	OMPÉTITION	
	Année	Intitulé du sport		Structure (s)		Niveau
	4- VIF A	CTIVE*	·			
4- VIE ACTIVE* Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle ? Oui \(\square \) Non \(\square \)						
Si oui, remplir le tableau ci-dessous (les trois dernières années) :						
	Nature	de votre emploi	Dates	S	Nom et adresse des employeurs	Salarié(e), CDD, CDI, bénévole, autres)

VOTRE STATUT

Êtes-vous inscrit comme demandeur d'emplo	i * ?
• A France Travail (ex. Pôle Emploi)?	Oui Non Non
Si oui, le numéro d'identifiant : (à récupérer sur votre carte d'inscription)	
Si vous êtes demandeur d'emploi la formation est finan Indemnisée par le France Travail (ex. Pôle Emploi).	cée par la Collectivité Territoriale de la Martinique et
Si non, merci d'indiquer votre statut actuel* :	
Agent territorial / Chef d'entrepris	e / 🗌 Travailleur indépendant / 🗌 Étudiant
Salarié (e) / Autre : Préciser :	
Coordonnées :	
ENTREPRISE/ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT	COLLECTIVITÉ
Raison sociale :	Nom:
N°SIRET :	N° SIRET :
Code APE :	Lieu de travail (Résidence administrative) :
Adresse de l'entreprise :	
	Adresse :
Déclaration INSEE :	
Mail :	
Γél :	Tél :
Prise en charge du dossier de financement : • Nom/Prénom du responsable :	

5- VOTRE PROJET PROFESSIONNEL *
Décrivez votre projet professionnel en quelques lignes :
Quelles sont vos motivations pour suivre cette formation ?

Page **7** sur **13**





CERTIFICAT MÉDICAL

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION A L'EXERCICE DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU COURS DE LA FORMATION ET A L'ACCOMPLISSEMENT DU OU DES TESTS PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION POUR CEUX QUI Y SONT SOUMIS ET A LA PRATIQUE, A L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

« Je soussi	gné(e),		, Docte	eur en médecine,
préparatoi		ı brevet pr	que des activités pratiquées au cou ofessionnel, de la jeunesse, de l'édi nentionnés,	
certifie av ce brevet,	oir examiné, M./Mmeet n'avoir constaté à la date de ce jo	our, aucune	e contre-indication médicale appar	candidat(e) à ente :
	accomplissement du ou des tests p à l'exercice de ces activités.	réalables à	à l'entrée en formation (si il/elle y e	est soumis(e)
			acuité visuelle conforme aux exige	
	cuité visuelle de 4/10 en faisan ément sans que celle-ci soit inférie		ne des acuités visuelles de chaqu oour chaque œil. Soit au moins : 3/1	
Cas partic Dans le cas	r ulier : s d'un œil amblyope, le critère exig	é est : 4/1() + inférieur à 1/10.	
l'autre • Soi	it une correction amenant une act œil corrigé (supérieur à 1/10);	uité visuel	le de 10/10 pour un œil quelle qu le de 13/10 pour la somme des a 8/10.	
La vision n Et avoir co l'encadren établissem Ce sujet n' normale à	s d'un œil amblyope, le critère exig nulle à un œil constitue une contre- onstaté qu'il/qu'elle ne présente a nent de la natation et du sauve nents de baignade. a jamais eu de perte de connaissand l'effort, une acuité auditive lui pern remis en mains propres à l'intéress	indication. ucune cont tage ainsi ce ou de cri mettant d'e é(e) pour s	tre-indication apparente à la pratio qu'à la surveillance des usager ise d'épilepsie et présente en partic entendre une voix normale à 5 mètr servir et valoir ce que de droit	des des ulier une aptitude
Fait à	le			
	Cachet du médecin		Signature du médecin	



INFORMATIONS AU MEDECIN:

A- Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente, le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Photocopie d'une attestation de formation relative au secourisme (au choix): - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1); - « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS);
- « attestation de formation aux premiers secours » (AFFS) ; - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;
 « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2); « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2;
- « attestation de formation aux gestes et soms d'urgence » (AFG50) de niveau 1 ou de niveau 2 ; - « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » .
(<u>Tout document transmis doit être en cours de validité ou assorti de la mise à jour de la formation continue</u>
<u>formation continue</u>) ;
Photocopie du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD) pour les candidats de nationalité française de 18 à 25 ans ;
Le certificat médical original en Annexe 1 (cachet + signature du médecin), qui devra être daté de moins de 3 mois au moment de passer les tests d'entrée en formation (il est impératif d'utiliser le certificat en Annexe 1, aucun autre document ne sera accepté);
Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 6 mois (demande en ligne : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr);
Reconnaissance du Travailleur Handicapé (RQTH), le cas échéant ;
Photocopies des diplômes obtenus (scolaire, universitaire, professionnel, fédéral) ; la ou les attestations justifiant de l'allègement de certaines épreuves ;
Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère en cours de validité ;
☐ Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile en cours de validité, mentionnant votre nom et prénom couvrant vos dommages durant les épreuves et la formation ;
Curriculum Vitae (précisez, le cas échéant, votre niveau de pratique sportive) ;
☐ 1 photo d'identité avec le nom, prénom et formation au dos.
Justificatif de la pratique du Basket-ball pendant au moins une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du basket-ball.
<u>Uniquement pour les DE :</u>
Avis de situation de France Travail datant de moins de 3 mois.
Uniquement pour les personnes ayant validé les TEP :
Photocopie de l'attestation de réussite TEP.
Uniquement pour les sportifs de haut niveau :
Photocopies de vos attestations de sportif de haut niveau.

Documents à conserver

<u>Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :</u>

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.
- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.
- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueils collectifs de mineurs) s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits. Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.

MODALITÉS DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉLABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Préreguis pour l'inscription

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité
- Produire un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du basket-ball datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation;
- Être capable de justifier de la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du basket-ball.

Épreuves de sélection organisées par le Centre de Formation

- Une épreuve écrite (rédaction et QCM);
- Un entretien oral.

Objectifs des tests:

Sélectionner, parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme. Les critères de sélection seront les suivants : compétence, motivation, expérience, nombre de places habilitées.

ÉQUIVALENCE POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Toute demande doit être justifiée en apportant les éléments nécessaires (Photocopies des diplômes)

Équivalence:

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement – vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ciaprès est dispensé du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS Spécialité « Éducateur Sportif » Mention « Basket-ball » suivants :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES ET ÉQUIVALENCES AVEC LE BREVET PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF" MENTION "BASKET-BALL"

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou des modalités d'épreuves certificatives, et/ou obtient les allégements et/ou les blocs de compétences (BC) correspondants du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «éducateur sportif» mention «activités de basket-ball», suivantes :

	EPEF visées à l'article 4	EPMSP visées à l'article 5	BC3
UC (*) 3 ou 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « basket-ball » RNCP 36821	X uniquement l'attestation de pratique	X	Allègement de formation (**)
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « basket-ball » RNCP 36821	X uniquement l'attestation de pratique	X	X
CQP (*) « technicien sportif de basket-ball » RNCP 23712	X uniquement l'attestation de pratique		
CQP (*) « technicien sportif de basket-ball » RNCP 23712 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ du basket- ball de deux années minimum au cours des cinq dernières années.	X uniquement l'attestation de pratique	Х	
Brevet fédéral « initiateur » délivré par la Fédération française de basket-ball et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ du basket-ball de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		Х	

(*,

UC: unité capitalisable

BPJEPS: brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

CQP: certificat de qualification professionnelle

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allégements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

Nota. – Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique

Procédure de demande d'équivalence Unité(s) Capitalisable(s) du BP JEPS

Nous vous indiquons ci-après la procédure imposée par la Direction Régionale Académique, à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Martinique :

- 1. Envoyer par mail* ou par courrier** au Pôle Formation de l'IMS avec accusé de réception et confirmation de lecture, votre courrier de demande formulé explicitement, en indiquant les précisions suivantes :
- Le diplôme visé en précisant la spécialité ;
- Le diplôme détenu en mentionnant la spécialité ;
- Vos coordonnées (nom de naissance, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, adresse personnelle, code postal, ville, téléphone, mail) ;
- Les **unités capitalisables** dont vous êtes titulaire en état de validité en précisant si ce sont des unités d'un BP JEPS en 10UC ou 4 UC ;
- Les blocs de compétences dont vous souhaitez l'acquisition.

CONTACTS IMS

Le dossier complet est à retourner au Pôle Formation de l'IMS par mail <u>en un seul PDF</u>, ou directement sur place.

Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré 97232 LE LAMENTIN

Accueil 2 0596 38 38 00

Pôle formation:

• JUFRE Kelly

2 0596 38 38 00 / 0696 81 87 87

• DHÉLIN Marie-Christine

2 0596 38 38 08 / 0696 60 41 09

Mail: dir.formation@ims.mg

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Pour connaître la date limite de remise des dossiers de candidature, veuillez nous contacter par mail ou téléphone.

La réception des dossiers de candidature aura lieu :

Les lundis, mardis et jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 Les Mercredis et vendredi de 9h00 à 13h00

L'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'IMS

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON et Olivia PIERRE-EMILE, référents handicap. Elles se chargent de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services.

Moyens de transport pour accéder à l'IMS

- Bus ligne 421 du réseau Mozaïk
 Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS
- Bus ligne 404 du réseau Mozaïk
 Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS